



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN SHIATSU

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CENTRE DE SHIATSU FLORENCE ALIAGA

149 rue de la Délivrande – 14000 Caen

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 28140294014 auprès du préfet de région de Basse Normandie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

1. Désignation

Le CENTRE DE SHIATSU FLORENCE ALIAGA est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 149 rue de la Délivrande, 14000 Caen. Il conçoit, propose et dispense des formations dans le domaine du Shiatsu et des pratiques corporelles.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par le CENTRE DE SHIATSU FLORENCE ALIAGA. Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière du client ou du stagiaire aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat.

3. Devis et contrat

Pour chaque action de formation, un devis est adressé au client. L'inscription est effective à réception du devis ou du contrat de formation daté, signé et portant la mention « Bon pour accord ». À l'issue de la formation, une attestation de présence ou de fin de formation peut être délivrée sur demande.

4. Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros TTC. Un acompte de 30 % est demandé après expiration du délai de rétractation prévu à l'article 5 ci-dessous. Le solde peut être réglé en une ou plusieurs fois selon un échéancier convenu entre les parties. Le règlement s'effectue par virement bancaire ou chèque libellé à l'ordre du CENTRE DE SHIATSU FLORENCE ALIAGA.

5. Droit de rétractation

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, lorsque le stagiaire signe un contrat de formation à titre individuel, il dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter à compter de la date de signature. Aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration de ce délai. La rétractation doit être notifiée par lettre ou e-mail à l'adresse suivante : ecoledumouvement@orange.fr.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN SHIATSU

6. Prise en charge par un organisme financeur

Si la formation fait l'objet d'une prise en charge par un OPCO ou un autre organisme financeur, il appartient au client d'en faire la demande avant le début de la formation et de fournir au centre l'accord de prise en charge. En cas de non-réception de cet accord au premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client, qui pourra ensuite demander le remboursement auprès de l'organisme concerné.

7. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation doit être notifiée par e-mail à l'adresse ecoledumouvement@orange.fr.

- Annulation au moins 10 jours calendaires avant la date de début de la formation: aucune pénalité.

- Annulation entre 4 et 10 jours avant la date de début: 50 % du montant total de la formation est dû.

- Annulation moins de 3 jours avant la date de début: 60 % du montant total est dû.

En cas de force majeure dûment justifiée (maladie, hospitalisation, décès d'un proche, etc.), aucune somme ne sera facturée. Le report d'inscription est possible sur demande écrite, reçue au plus tard 10 jours avant le début de la formation, sous réserve d'accord du centre.

8. Annulation ou report du fait du centre de formation

En cas d'impossibilité d'assurer la formation (nombre insuffisant de stagiaires, indisponibilité de l'intervenant, ou tout autre cas de force majeure), le CENTRE DE SHIATSU FLORENCE ALIAGA se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session. Les stagiaires en seront informés par e-mail, et les sommes éventuellement versées seront intégralement remboursées sans autre indemnité.

9. Programme et déroulement

Le contenu et les modalités pédagogiques des formations peuvent être adaptés en fonction du niveau ou de la dynamique du groupe. Les descriptifs figurant sur les fiches de présentation ont une valeur indicative.

10. Propriété intellectuelle

Les supports de formation remis ou mis à disposition sont la propriété exclusive du CENTRE DE SHIATSU FLORENCE ALIAGA. Toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins d'enseignement sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

11. Protection des données personnelles

Les données collectées sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité des données le



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN SHIATSU

concernant, en écrivant à : ecoledumouvement@orange.fr. Les données sont conservées pendant la durée légale nécessaire à la gestion administrative et comptable de l'organisme.

12. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal judiciaire de Caen, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

13. Acceptation du client

La signature du devis ou du contrat de formation emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.